



OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

33 avenue Gambetta, 55000 BAR-LE-DUC
☎ 03 29 79 17 71 - oms.barleduc@gmail.com
<http://omsbld.jimdo.com/>

REGLEMENT LA FEERIA BARISIENNE

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

La neuvième édition de "la Barisienne" est organisée le Samedi 26 Novembre 2016 à Bar-le-Duc par l'Office Municipal des Sports de Bar-le-Duc.

ARTICLE 2 : PARCOURS

Comme chaque année, elle comportera quatre courses différentes, dont le 10 km qualificatif pour le championnat de France.

Tous les départs ont lieu devant l'entrée du parc de l'hôtel de Ville

Les courses sont au nombre de quatre :

➤ **Course 1 "Écoliers"** : 1,5 km

Echauffement + Parcours libre + Arrivée

Echauffement : Parcours collectif contrôlé Rue Lapique, et à gauche Boulevard de la Rochelle jusqu'au bout de la rue Maginot au niveau du Petit Michaux

Parcours libre : départ monument Petit Michaux rue Maginot, traversée du Boulevard de la Rochelle, puis à droite Rue Louis Joblot, et à droite Entrée du Parc tout droit jusqu'à l'arrivée.

Arrivée : Devant le Kiosque dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Cf Annexe 1

➤ **Course 2 "Collégiens"**: 3,1 km

Départ + 1 Grande Boucle + Arrivée

Départ : Rue Lapique (au niveau de l'intersection avec la rue de la Maréchale)

Parcours : Rue Lapique, à gauche Boulevard de la Rochelle (partie Gauche de la Chaussée jusqu'à l'intersection rue des Minimes, puis partie Droite de la Chaussée), rue Maginot, à droite rue Notre Dame, à droite Rue du Sac, Place Exelmans, Quai Sadi Carnot, à droite Pont Saint Jean, à droite Quai Victor Hugo, à gauche, Rue des Minimes, à gauche, Boulevard de la Rochelle (partie Gauche de la Chaussée jusqu'à l'intersection rues Lapique/Général de

Gaulle, puis partie Droite de la Chaussée), à droite Rue Louis Joblot, et à droite Entrée du Parc tout droit jusqu'à l'arrivée .

Arrivée :Devant le Kiosque dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Cf Annexe 2

➤ **Course 3 "Populaire"** : 5 km

1 Grande Boucle + 1 Petit Boucle + Arrivée

Parcours : Grande Boucle

Rue Lapique, à gauche Boulevard de la Rochelle (partie Gauche de la Chaussée jusqu'à l'intersection rue des Minimes, puis partie Droite de la Chaussée), rue Maginot, à droite rue Notre Dame, à droite Rue du Sac, Place Exelmans, Quai Sadi Carnot, à droite Pont Saint Jean, à droite Quai Victor Hugo, à gauche, Rue des Minimes, à gauche, Boulevard de la Rochelle (partie Gauche de la Chaussée jusqu'à l'intersection rues Lapique/Général de Gaulle, puis partie Droite de la Chaussée), à droite Rue Louis Joblot, et à droite Entrée du Parc, traversée du Parc sur 50 m

Petite boucle

Rue Lapique, à gauche Boulevard de la Rochelle (partie Gauche de la Chaussée jusqu'à l'intersection rue des Minimes, puis partie Droite de la Chaussée), rue Maginot, à droite rue Notre Dame, à droite Rue du Sac, Place Exelmans, à droite Rue des Minimes, à gauche, Boulevard de la Rochelle (partie Gauche de la Chaussée jusqu'à l'intersection rues Lapique/Général de Gaulle, puis partie Droite de la Chaussée), à droite Rue Louis Joblot, et à droite Entrée du Parc puis tout droit jusqu'à l'arrivée

Arrivée : Devant le Kiosque dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Cf Annexe 3.

➤ **Course 4 "La Barisienne"** : 10 km

Le Parcours du 10 km a été mesuré officiellement. Son kilométrage sera indiqué par panneaux verticaux pour les kilomètres 1, 3, 5, 7, et 9 km.

Départ + 3 Grandes Boucles + Arrivée

Départ : Rue du Château (au niveau de l'arrêt de bus "Hôtel de Ville"), Rue Lapique, à droite Boulevard de la Rochelle, à droite, Rue Louis Joblot, à droite, Entrée du Parc, Traversée du parc sur 50 m

Parcours : Grande Boucle X3

Traversée du parc par la droite, Rue Lapique, à gauche Boulevard de la Rochelle (partie Gauche de la Chaussée jusqu'à l'intersection rue des Minimes, puis partie Droite de la Chaussée), rue Maginot, à droite rue Notre Dame, à droite Rue du Sac, Place Exelmans,

Quai Sadi Carnot, à droite Pont Saint Jean, à droite Quai Victor Hugo, à gauche, Rue des Minimes, à gauche, Boulevard de la Rochelle (partie Gauche de la Chaussée jusqu'à l'intersection rues Lapique/Général de Gaulle, puis partie Droite de la Chaussée), à droite Rue Louis Joblot, et à droite Entrée du Parc tout droit jusqu'à l'arrivée.
Arrivée :Devant le Kiosque dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Cf Annexe 4

ARTICLE 3 : JURY OFFICIEL POUR LE 10 KM

Il est composé d'un juge-arbitre, assisté de commissaires de course, dont les décisions sont sans appel.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DES COURSES

- Course 1 "Ecoliers": Départ à 18h30 avec le Challenge des Ecoles.
- Course 2 "Collégiens": Départ à 18h45.
- Course 3 "Populaire": Départ à 18h45.
- Course 4 "La Barisienne": Départ à 19h30. Les concurrents disposeront d'un temps maximum de 1h30 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les participants devront être sur la ligne de départ 5 minutes avant le départ de leur course. Ils s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et parcourir la distance complète avant de franchir la ligne.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur les parcours, hormis ceux appartenant à l'organisation.

La présence d'animaux est également interdite sur le parcours

Des douches seront disponibles au Gymnase Bradfer. Les vestiaires seront disponibles à la Salle des Fêtes.

ARTICLE 5 : CHRONOMETRAGE

Le système de chronométrage s'effectuera par puces électroniques et aussi par des chronomètres manuels. Le port du dossard est obligatoire. Il doit être fixé avec 4 épingles à nourrice sur la poitrine et ne doit être ni porté, ni coupé, ni plié. Il devra être intégralement visible tout le long de la course, sous peine de disqualification. La puce électronique associée au numéro de dossard permet

de détecter et de classer les coureurs sur le point de chronométrage. Elle doit être fixée suivant les indications fournies.

ARTICLE 6 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Cf Annexe 5

- Course 1 : L'épreuve est ouverte aux coureurs garçons et filles nés entre 2006 et 2009.
- Course 2 : L'épreuve est ouverte aux coureurs garçons et filles nés entre 2002 et 2005.
- Course 3 : L'épreuve est ouverte aux coureurs hommes et femmes nés entre 2001 et Avant.
- Course 4 : L'épreuve est ouverte aux coureurs hommes et femmes nés entre 2001 et Avant.

Une ceinture-banane est donnée au retrait du dossard.

Un médaille est offerte aux enfants arrivants de la course 1.

La remise des récompenses aura lieu dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, à partir de 19h00 pour la Course 1; 19h30 pour les Courses 2 et 3 et 21h00 pour la Course 4.

ARTICLE 7 : INSCRIPTIONS

La participation aux courses est limitée à 800 coureurs (nombre de puces).

Les inscriptions se feront :

- en priorité par internet jusqu'au samedi 26 Novembre 2016 10h à l'adresse suivante : <https://protiming.fr/runnings/register/2923/2340/display:iframe;>
- par courrier adressé avec un chèque à l'ordre de l'OMS et le certificat médical, au Secrétariat de l'O.M.S. jusqu'au jeudi 24 Novembre 2016;
- se déplacer aux horaires d'ouverture du secrétariat de l'O.M.S. avec le règlement et le certificat médical ou la licence jusqu'au jeudi 24 Novembre 2016;
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou mail, ni sur place.

Tarifs des inscriptions :

- Course 1 Ecoliers 1,5 km : Gratuit
- Course 2 Collégiens 3,1km : Gratuit
- Course 3 Populaire 5km : 6 €
- Course 4 La Barisienne 10km : 10 €

ARTICLE 8 : CERTIFICAT MEDICAL

C'est une condition obligatoire pour participer à cette manifestation sportive.

Vous êtes licencié(e) à la FFA : vous devez impérativement noter votre numéro lors de votre inscription et joindre la copie de celle-ci en cours de validité.

Vous êtes licencié(e) d'une autre Fédération Sportive Agréée (seules les licences FFCO, FFPM, FFTri, UNSS et UGSEL sont acceptées) : vous devez présenter une photocopie de votre licence en cours de validité.

Vous êtes non licencié(e)s : vous devez impérativement joindre un certificat médical (ou sa copie) de "non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition" datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et qui sera conservé par l'organisateur.

ARTICLE 9 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le Samedi 26 Novembre 2016 à partir de 10h jusqu'à une demi-heure avant le départ de la course, à la Salle des Fêtes dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 10 : SECURITE

Présence de 80 signaleurs pour assurer la sécurité tout au long du parcours.

Les coureurs devront respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs.

Les secours seront assurés par l'Association des Sauveteurs Secouristes Meusiens.

Tout concurrent autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et à le faire hospitaliser en cas d'accident ou d'urgence.

ARTICLE 11 : ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par la MACIF.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.

Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les faits ou accidents quels qu'ils soient, engendrés par la participation aux courses de toute personne non-inscrite, et ce sur tout ou

partie du parcours. Il en est de même en ce qui concerne les vols, les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables.

ARTICLE 12 : DROIT A L'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs et leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation pour tout support sur lequel il pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve.

ARTICLE 13 : ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Tout engagement est ferme et définitif. En cas d'annulation, les participants seront remboursés à hauteur de 5€ pour la course 3 "La Populaire" et de 9€ pour la course 4 "La Barisienne".

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepte toutes les clauses.

ANNEXES

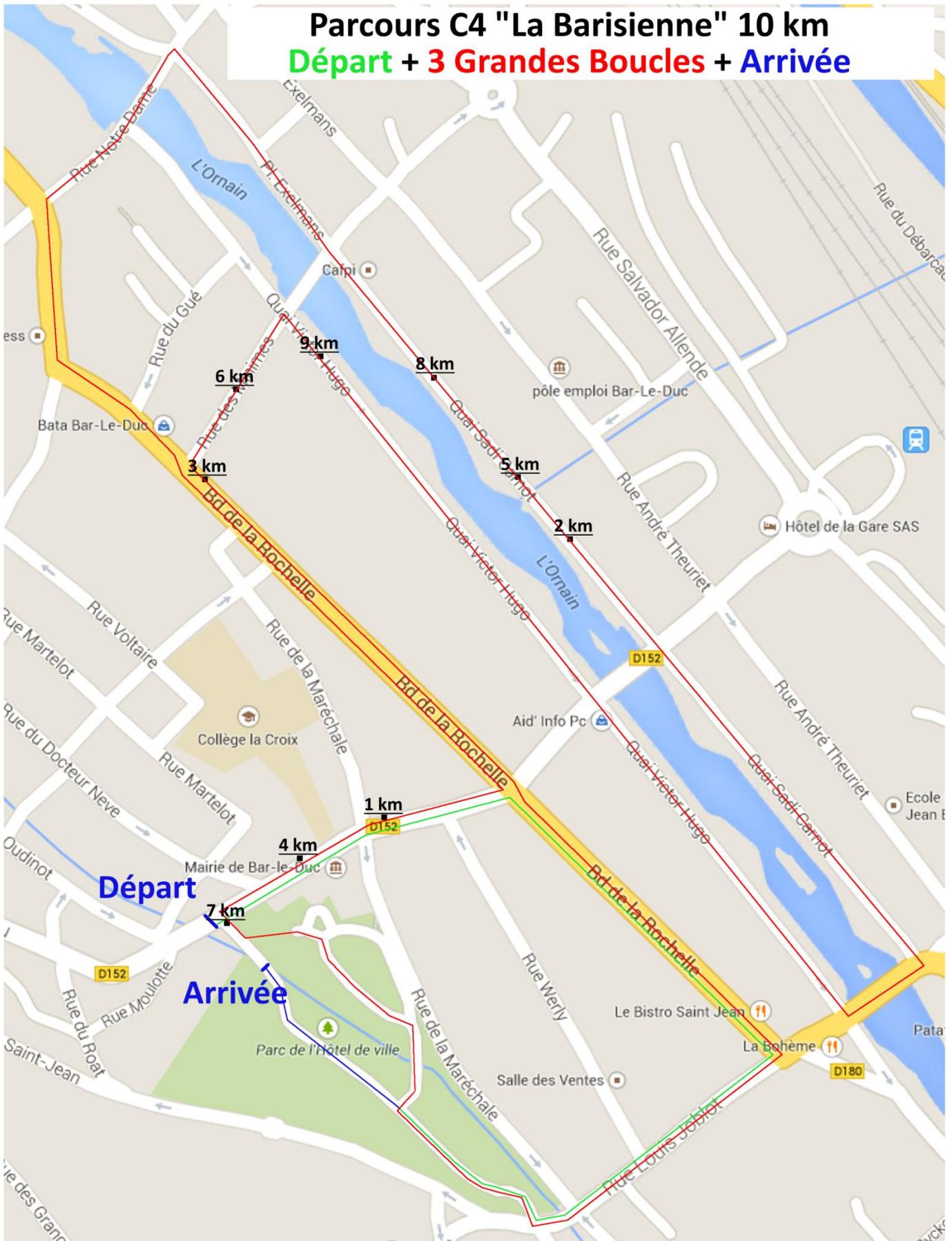
Annexe 1 : Parcours C1 "Ecoliers" p 8

Annexe 2 : Parcours C2 "Collégiens" p 9

Annexe 3 : Parcours C3 "La Populaire" p 10

Annexe 4 : Parcours C4 "La Barisienne" 10 km p 11

Annexe 5 : Classement et Récompenses p 12



Annexe 5 : Classement et Récompenses

Course	Départ	Catégorie Sexe	Année naissance	Coupe	Médailles	Horaire remise récompense	Panier Gourmant	Lot ceinture Banane	Trophée	Fleurs	Autres
1 - Ecoliers	18:30	Eveil Ath Féminin	2009/2008	3		19:40					
		Eveil Ath Masculin	2009/2008	3							
		Poussins 1 F	2007	3							
		Poussins 1 M	2007	3							
		Poussins 2 F	2006	3							
		Poussins 2 M	2006	3							
		Tous		18	150						
2 - Collégiens	18:45	Benjamins F	2005/2004	3		20:15					
		Benjamins M	2005/2004	3							
		Minimes F	2003/2002	3							
		Minimes M	2003/2002	3							
		Tous		12	70						
3 - Populaire	18:45	Féminine	2001 et avant	3		20:30					
		Masculin	2001 et avant	3							
			Tous		6						
4 - 10 km Barisienne	19:30	Scratch F	2001 et avant	3		20:30					
		Scratch M	2001 et avant	3							
		Cadets F	2000/2001	1							
		Cadets M	2000/2001	1							
		Juniors F	1998/1999	1							
		Juniors M	1998/1999	1							
		Espoirs F	1996/1997	1							
		Espoirs M	1996/1997	1							
		Séniors F	1978/1995	1							
		Séniors M	1978/1995	1							
		Vétéran 1 F	1968/1977	1							
		Vétéran 1 M	1968/1977	1							
		Vétéran 2 F	1958/1967	1							
		Vétéran 2 M	1958/1967	1							
		Vétéran 3 F	1948/1957	1							
		Vétéran 3 M	1948/1957	1							
		Vétéran 4 F	1938/1947	1							
Vétéran 4 M	1938/1947	1									
		Tous		22							
Chal. Nombre		Ecoles									
Officiels											
Totaux				58	220						